



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

Nouakchott le: _____: انواكشوط في:

Numéro: _____: الرقم:

**PROCES VERBAL
N° 73/CNCMP/2023
DU 22/08/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 22/08/2023 à 15h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP

Etaient absents:

- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Commission de Passation de Marchés Publics de Société Mauritanienne des Hydrocarbures (CPMP/SMH)

1°/- **Examen** du complément d'information relatif au projet de marché passé par entente directe portant sur les travaux de réparation du Bac 5 de stockage de fioul au dépôt de la SMH à Nouakchott, **Réf: Lettre N°009 CPMP/SMH reçue le 21 août 2023**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SMH approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec SEA ENGINEERING pour un montant de 10.557.682 MRU TTC et un délai d'exécution de 70 jours.

Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA)

1°/- **Examen** d'un projet de marché relatif à la fourniture de 170 tonnes de lait en poudre destinés à l'opération Ramadan2023(lot3 du DAOR n°01-CPMP-CSA-2023); **Réf : lettre N° 88/CPMP/CSA reçue le 17/Août /2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché conclu avec SMAB pour un montant de 23.800.000 MRU TTC et un délai de livraison immédiat.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)

1°/- **Examen** de la demande de remise des pénalités de retard appliquée dans le cadre du marché n°0248/T/032/CPMP/MHA/2022, relatif aux travaux de réalisation de 10 forages d'exploitation dans les zones :7,8 et 9 (lot 4 bis),**Réf :lettre n°234/CPMP/MHA reçue le 17/08/2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ladite demande de remise des pénalités afin de fournir les justificatifs qui correspondent à ce lot du marché.

Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (CPMP/ETR-ML)

1°/- **Examen** d'un rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives au dossier de consultation simplifiée pour la fourniture du ciment à kiffa. **Réf : lettre N°093/CPMP/ETR-ML, reçue le 16 Août 2023.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/ETR-ML rendant infructueux ledit rapport d'évaluation car les motifs évoqués ne justifient pas cette décision.

2°/- **Examen** d'un rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives au dossier de consultation simplifiée pour la fourniture du fer à béton pour la place publique à kiffa. **Réf : lettre N°093/CPMP/ETR-ML, reçue le 16 Août 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ETR-ML approuvant ledit rapport d'évaluation attribuant le marché à HYDRO-BTP pour un montant de 2 241 131,6 MRU TTC et un délai d'exécution de 15 jours.

Société Nationale pour le Développement Rural (CPMP/SONADER)

1°/- **Examen du PPM** actualisé de la SONADER au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 020 du 21/08/2023/CPMP/SONADER reçue le 22/08/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SONADER approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

CPMP/ONAS (CPMP/ONAS)

1°/- **Examen du PPM** actualisé de l'ONAS au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 000038 du 22/08/2023/CPMP/ONAS reçue le 22/08/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ONAS approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CPMP/CDHAHRSC)

fy

→

φ

⊂

∩

8

1°/- **Examen du PPM** actualisé du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC) au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 000004 du 21/08/2023/CPMP/CDHAHRSC** reçue le 22/08/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CDHAHRSC approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

1°/- **Examen du PPM** actualisé de l'AROTR au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 000172 du 22/08/2023/CPMP/MET** reçue le 22/08/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

2°/- **Examen** d'un projet de marché passé par entente directe relatif au contrôle et surveillance des travaux de programme complémentaire des voiries à Nouakchott 2023. **Réf : lettre N°164/CPMP/MET, reçue le 16 Août 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les observations suivantes :

- *L'achat des véhicules est plus avantageux que leur location;*
- *Revoir à la baisse la rémunération du personnel clé ;*
- *Actualiser la période de démarrage des prestations ;*
- *Insérer les diplômes du personnel clé ;*
- *Mentionner au niveau du CCAP, les modalités des paiements.*



3°/- **Examen** d'un projet de marché passé par entente directe relatif au contrôle et suivi des travaux de construction de l'Aéroport de Lemgheity. **Réf : lettre N°164/CPMP/MET, reçue le 16 Août 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *L'achat des véhicules est plus avantageux que leur location;*
- *La période considérée (01/08/2023) doit être actualisée ;*
- *Les diplômes du personnel clé doivent être insérés ;*
- *Les modalités des paiements doivent être insérées au niveau des Conditions Particulières du Marché ;*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT).

1°/- **Examen** du projet d'avenant n°01 au marché n°486/T/090/CPMP/2014, relatif aux travaux de l'extension de la résidence du wali et de délégation régionale du MHUAT à Sélibabi, portant sur une indemnité couvrant les frais et le préjudice résultant de l'ajournement des travaux, **Réf : lettre n°235/CPMP/MHUAT reçue le 18/08/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit avenant passé avec Tewfik Ould Yenge pour un montant de 1 275 452,2 MRU TTC représentant une indemnité couvrant les frais et le préjudice résultant de l'ajournement des travaux.

2°/- **Examen** d'un complément d'information au dossier de consultation relatif à la construction d'une école complète de 2 SDC à Aghorat Ewerwar, commune Hsey Tine, Mougataa de Boumdeid. **Réf : lettre N°237/CPMP/MHUAT, reçue le 21 Août 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ce dossier.

The image shows four handwritten signatures in blue ink. The first signature on the left is a cursive name, possibly 'Juy'. The second signature is a long horizontal line with a small flourish at the end. The third and fourth signatures are also cursive and appear to be initials or names.

3°/- **Examen** d'un projet de marché passé par entente directe relatif aux travaux de réhabilitation du palais d'hôtes à la présidence de la République. **Réf : lettre N°234/CPMP/MHUAT, reçue le 18 Août 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ledit ce dossier afin de fournir :

- *les justificatifs des prix ;*
- *Un PV d'approbation signé par tous les membres de la commission ;*
- *Un PV de négociation signé par les deux parties ;*
- *Un planning d'exécution.*

4°/- **Examen** d'un complément d'information au projet de marché passé par entente directe relatif à la réalisation des actions liées à la correction des plans de lotissement de la ville de Nouakchott. **Réf : lettre N°232/CPMP/MHUAT, reçue le 16 Août 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ce marché passé par entente directe avec l'Etat-Major Général des Armées pour un montant de 8 500 000 MRU en TTC et un délai de 8 mois sous réserve de :

- *Rectifier le plafond des pénalités de retard ;*
- *Insérer les CVs et diplômes du personnel clé.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)



1°/- **Examen** d'un projet de marché passé par entente directe relatif à la la fourniture des intrants et de matériel d'hémodialyse; **Réf : lettre N° /CPMP/MS reçue le 17/Août /2023.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ce dossier pour les motifs suivants :

- *Le prix des kits demandés, qui représente plus de 90% du montant dudit marché, semble être élevés par rapport aux qui les composent : (fournitures et consommables médicales courantes : compresses, sparadra, seringues, aiguilles, gants et masques, etc...), utilisés par les poste de santé voire des hôpitaux, largement disponible sur le marché, et peuvent être passé autrement;*
- *Les motifs évoqués par l'AC en 2022 pour justifier le recours à l'entente directe était l'insuffisance du stock de sécurité en intrants et matériel d'hémodialyse (se trouve dans une phase critique) ;*
- *L'AC soulève aujourd'hui le même prétexte, ce qui reflète un manque de contrôle de stock et l'absence d'une planification adéquate permettant d'éviter une l'urgence impérieuse imposant une entente directe;*
- *Le montant du marché dépasse l'estimation budgétaire.*

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY

Les signataires:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP

